

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02004 Numéro SIREN : 838 613 016 Nom ou dénomination : A.R.G

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2020 sous le numéro de dépôt 11155

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/11155

Déposant :

Nom/dénomination : A.R.G

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 838 613 016

N° gestion : 2018 B 02004



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>SAS ARG</u>										N°ant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>24 AVENUE DE LA LIBERTE 94220 CHARENTON-LE-PONT</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>8</td><td>3</td><td>8</td><td>6</td><td>1</td><td>3</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr> </table> 0 0 0 1 6												8	3	8	6	1	3	0	1	6
8	3	8	6	1	3	0	1	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table> 14455												1	2							
1	2																			
										Exercice N clos le										
										31/12/2018										
ACTIF										Brut I										
										Amortissements-Provisions II										
										Net III										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	013		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028		030															
	Immobilisations financières * (1)		043	300	042				300											
	Total I (5)		044	300	048				300											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		063		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	47 417	070				47 417											
		Autres * (3)	072	617	074				617											
	Valeurs mobilières de placement		083	15 200	082				15 200											
	Disponibilités		084	109 193	086				109 193											
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		093	172 428	098				172 428												
Total général (I+II)										103	172 728									
PASSIF										Exercice N I										
										NET III										
CAPITAL X PROPRES	Capital social ou individuel *				120				7 000											
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131				132											
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136				69 010											
	Provisions réglementées				140															
Total I										142	76 010									
Total II										151										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				1 489											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	747			95 229											
Produits constatés d'avance				174																
Total III										176	96 718									
Total général (I + II + III)										180	172 728									
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	093		(4)	Dont dettes à plus d'un an	095													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	097		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	082	300												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	099			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	084													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



[Signature]

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 502 s. ph. v. du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS ARG		Neant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
		Services *		217		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	347 104	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	15 852	
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	23 808	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : 7 616 – immobilier :)		242	84 460	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		244	755	
	Remunérations du personnel *			250	99 544	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	28 113	
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260	1		
Total des charges d'exploitation (II)				264	252 532	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	94 572	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : 347 ; (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) : 348 ;)		300	4 724	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	20 839	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	69 010	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	69 010	
Réintégrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-SOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts d'associés	347	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	348	25 798	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D))	351		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (cf. sixies)	986	ZFU-TE (cf. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. septies)	981	JEI (cf. sixies A)	989		
	ZRD (cf. terdecies)	127	ZRR (cf. quinquies)	38		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)	992	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 11, undecies)	290		
	Dont divers					
	ZUA (cf. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	3 391	
Créance due au report en arrière du déficit				346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	91 417
				Déficit col. 2		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	91 417
				Déficit col. 2		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'notice n° 2033-SOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Signature

[illegible]

**ARG
SAS**
Au capital de 7 000 EUROS
Siège social : 24 AVENUE DE LA LIBERTE
94220 CHARENTON LE PONT
R.C.S. CRETEIL 838 613 016

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE DIX NEUF**

L'an deux mille dix neuf
Le trente et un mai à dix heures,

Les associés de la société ARG, SAS au capital de 7 000 €uros, divisé en 100 actions de 70€uros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation du président.

SONT PRESENTS :

- Monsieur DA FONTE NEVES Nelson	Président Associé	50 actions
- Monsieur DE SOUSA NEVES Alfredo	Associé	50 actions

TOTAL		100 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur NEVES Nelson, président associé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés les documents suivants :

- L'inventaire, les bilans, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2018
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le registre des procès verbaux des assemblées générales.

En fait, tous les documents, qui conformément à la loi, doivent être tenus à la disposition des associés ou adressés à ceux-ci s'ils en font la demande.

DF

DS



Monsieur le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Quitus de la gérance,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations pouvant tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président fait le point sur la situation économique, financière et commerciale de la société.

Puis, il offre la parole aux associés qui auraient des observations à formuler.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance de l'inventaire, du bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2018, et après entendu les explications échangées en cours de séance, approuve purement et simplement les comptes et le bilan qui lui sont présentés, se soldant par un bénéfice de l'exercice de 69 010 Euros, ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites ou en découlent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 69 010 Euros de la façon suivante :

- « RAN créateur » : 69 010 euros

A ce résultat s'ajoute le report à nouveau créateur antérieur à hauteur de 0 euros. Le résultat à affecter ressort ainsi de 69 010 euros.

Après cette affectation, le compte report à nouveau sera créateur de 69 010 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'y a pas eu de distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DSMN

DSMN



Handwritten signature.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur NEVES Nelson président de la société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve en tant que de besoin, les opérations tombant sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, à l'exception des associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote

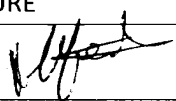
CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts, et autres qu'il appartiendra

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés présents ou les mandataires, après lecture.

	SIGNATURE
DE SOUSA NEVES Alfredo (Associé)	
DA FONTE NEVES Nelson (Président) (Associé)	